

ains de M. Gambetta et dont celui-ci ferait le sujet d'une interpellation. Les habitants de Nancy ayant envoyé à M. Thiers une adresse, l'ex-président aurait répondu par une lettre développant et affirmant la politique du Message. Cette lettre va, dit-on, être publiée. Demain commencera à la présidence de la République la série des dîners officiels.

Le bilan de la Banque porte pour la 1<sup>re</sup> fois la mention d'une avance de 50 millions faite par la Banque au Trésor en vertu du traité du 2 juin 1872. Par suite de cette opération financière, l'excédent a diminué de 54 millions.

Le portefeuille s'élève à 2.237 millions dans lesquels le commerce ne figure que pour 948 millions. Le reste est formé de 10 millions dus par Paris et de 1278 millions de bons du Trésor.

DE SAINT-CÉRON.

Voici comment est composée la commission parlementaire chargée de l'examen de la proposition de M. Claude (des Vosges), tendant à la prorogation de la loi du 9 décembre 1872, relative à la franchise accordée à la rentrée des tissus qui empruntent à l'outillage industriel de l'Alsace-Lorraine, une façon supplémentaire :

1<sup>er</sup> bureau, MM. Chatelin; 2<sup>e</sup>, Varroy; 3<sup>e</sup>, de Ventavon; 4<sup>e</sup>, Teisserenc de Bort; 5<sup>e</sup>, Dietz-Monsien; 6<sup>e</sup>, Descat; 7<sup>e</sup>, Claude (Vosges); 8<sup>e</sup>, Théry; 9<sup>e</sup>, Nétien; 10<sup>e</sup>, Ricot; 11<sup>e</sup>, Warnier (Marne); 12<sup>e</sup>, Colonel Denfert-Rochereau; 13<sup>e</sup>, Gayot (Aube); 14<sup>e</sup>, Carion; 15<sup>e</sup>, Général Robert.

## ÉTRANGER

### ANGLETERRE

Londres le 5 juin.

#### LE MEETING DES TRADES'UNIONS

Je ne voudrais pas laisser passer sans silence l'importante manifestation démocratique qui a eu lieu lundi dernier, parce qu'elle me paraît instructive à plus d'un point de vue. Et d'abord nous y découvrons le profond respect de la loi, l'amour inné de l'ordre public qui anime encore aujourd'hui les masses de la population anglaise; nous y verrons ensuite l'esprit révolutionnaire moderne cherchant à envahir nos âmes travaillées par les déclamations des sophistes politiques; nous y contemplerons ceux-ci à l'œuvre, nous les prendrons sur le fait, et nous serons à même d'apprécier la somme de résistance que rencontrent leurs doctrines et la mesure dans laquelle ils réussiront à les faire accepter. Nous aurons l'occasion d'étudier incidemment quelques questions secondaires qui se rattachent à la grande question économique politique et sociale et qui commencent à être soulevées dans la presse et dans le public.

Et d'abord, en ce qui concerne le respect de la légalité, hâtons-nous de dire que les promoteurs de la manifestation avaient en soin de prévenir le gouvernement de leurs intentions, de demander l'autorisation du conservateur (ranger) du parc et de se concerter avec le directeur de la police. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que des républicains français auraient adopté une ligne de conduite diamétralement opposée. Il s'agissait, ne l'oublions pas, d'une protestation de toutes les associations ouvrières réunies (trades unions) contre les dispositions de la loi qui règle les rapports entre les patrons et les employés. La corporation des marchands-ferrants avait été chargée de la police de la manifestation. Un certain nombre de ces membres, à cheval et ceints d'écharpes rouges et bleues, caracolaient sur les flancs de la procession et maintenaient un ordre parfait.

Le cortège, formé sur quatre hommes de front, se développait sur une longueur de deux kilomètres et s'avancait précédé de bannières flamboyantes. Ceux qui portaient ces bannières avaient fort à faire, à cause de la brise qui soufflait avec une certaine force; toutefois il en est une qui aurait pu disparaître sans inconvénients, c'est celle qui portait un ouvrier gazier condamné pour ruptures de contrat, c'est-à-dire pour avoir quitté le travail sans avoir donné huit jours d'avis à leur patron. La bannière en question était revêtue de cette inscription: (Voici notre réponse au juge Brett, le tout orné d'un calambour intraduisible et de fort mauvais goût. On se rappelle l'émoi causé l'été dernier à Londres par la grève des ouvriers gaziers; peut-être le juge devant qui un certain nombre de délinquants furent traduits subit-il trop exclusivement l'influence de la surexcitation publique et leur appliqua-t-il avec trop de rigueur la loi qui règle les rapports entre les patrons et les employés.

Le gouvernement semble avoir été de cet avis, puisqu'il a gracié les condamnés avant l'expiration de leur peine. C'était contre les dispositions de cette loi que les associations ouvrières voulaient protester, et c'est à cette intention qu'elles avaient convoqué le meeting. Néanmoins un homme de la valeur du juge Brett a droit au respect de ses compatriotes et n'aurait certes pas dû être en butte à des injures grossières.

Cinquante mille personnes au moins prirent part à la manifestation de lundi, et l'ordre le plus parfait ne cessa de régner parmi elles. Peut-être les bandes de musiques qui émaillaient le cortège abusèrent-ils un peu de la *Marseillaise*: à force d'entendre l'air, les Anglais finirent, je le crains, par se péner des paroles. D'autant plus que les discours ont été prononcés sur les six plateformes érigées pour la circonstance ressemblant beaucoup à des paraphrases de de Phymné révolutionnaire. *Ad uno disce omnes*.

Le principal orateur de la journée fut M. Odger; les autres ne firent que répéter ses paroles. M. Odger est cordonnier de son état, et il s'en vante peut-être un peu trop. Néanmoins, loin de moi la pensée de lui dire: *Ne autor ultra crepidam*. Je crois qu'il aurait pu rendre de véritables services

à la classe à laquelle il appartient, s'il s'était borné à se constituer le défenseur de ses intérêts; si, au lieu de courir une popularité de mauvais aloi, il avait eu le courage de parler aux ouvriers de leurs devoirs aussi bien que de leurs droits réels ou imaginaires. Dans de pareilles conditions, M. Odger, qui possède une certaine facilité de parole, aurait pu compter sur l'appui d'un grand nombre d'hommes politiques, qui regarderaient comme avantageux que les classes ouvrières fussent représentées directement au sein du Parlement, et il serait entré dans la Chambre des communes. Il a préféré se dire républicain et professer certaines théories révolutionnaires. Il s'est fait beaucoup de tort à lui-même et a perdu par là une grande partie de son influence sur les masses anglaises, qui ne sont pas plus républicaines que M. Thiers.

Dans sa harangue de lundi, M. Odger, développant une théorie chère aux révolutionnaires, fit une charge à fond sur l'inamovibilité de la magistrature et exprima le vœu que tous les juges fussent soumis à un « ministre de la justice » qui dût les révoquer à sa discrétion, dès que l'un d'eux aurait, par un arrêt ou une sentence quelconque, encouru le déplaisir du « peuple ». M. Odger est resté plus dans le vrai lorsque, à l'occasion de la condamnation impitoyable prononcée dernièrement contre quelques malheureuses femmes de Chipping Norton qui avaient hété des ouvriers étrangers au pays, il a dénoncé le système de magistrats amateurs qui rendent la justice dans les comtés, et surtout la présence parmi eux des ministres anglicans qui se distinguent par leur dureté.

Ces fonctionnaires, choisis par le lord-chancelier uniquement en raison de leur position sociale, ignorant le plus souvent les principes élémentaires de la jurisprudence, exerçant enfin leurs fonctions sans aucune rétribution, abusent parfois des pouvoirs qui leur sont confiés et font de la justice une cruelle ironie.

M. Odger termina son discours par la lecture du manifeste des associations ouvrières contre les lois qui régissent les rapports entre les patrons et leurs employés. (*Criminal law amendment act. — The masters and servants act. — The conspiracy laws*). C'est ce document qui devait être soumis à l'approbation du meeting. Le manifeste en question après avoir brièvement rappelé et déploré les faits qui avaient rendu nécessaire la convocation de l'assemblée actuelle, continue en ces termes: « Les abominables lois que le meeting condamne ont pour objet de frapper ces associations, qui sont essentiellement au progrès, et qui sont aussi précieuses pour nous que ces lois qui gouvernent le pays. Jeter sans cérémonie des ouvriers en prison, ne leur point laisser le temps de préparer leur défense, ainsi que cela a eu lieu pour les gaziers, c'est là un crime de la part du juge, qui aurait dû être révoqué de ses fonctions, et une honte pour la législature qui a laissé passer de tels faits sans protester. Il est triste de penser qu'après nous les efforts, pendant un quart de siècle, dar tous les moyens honnêtes et légitimes, d'obtenir des lois qui fussent à la fois justes pour les patrons et équitables pour les ouvriers, nous trouvons maintenant dans une condition pire vis-à-vis de la législation qu'avant l'agitation unioniste. Nous contents d'envoyer nos hommes en prison pour les plus petites peccatilles, souvent même pour une légère erreur, de lâches et cruels magistrats cléricaux ont assouvi leur vengeance sur les femmes et sur les enfants d'honnêtes travailleurs.

Il y eut un temps où des hommes ne se seraient pas contentés de se rassembler comme aujourd'hui pour protester par de simples paroles contre l'état de dégradation auquel ce dernier outrage les a réduits. Espérons, pour le bien de notre pays, pour l'amour de nos familles, pour la paix et pour le bonheur de la nation, qu'il ne se trouvera jamais plus un juge, un magistrat, une législature pour froisser ainsi les sentiments d'un peuple qui mérite un meilleur traitement.

Il est impérieusement nécessaire que ces lois soient modifiées dans un esprit d'équité et d'impartialité. Tel est le but que les associations ouvrières et les travailleurs en général vont poursuivre, avec la résolution de tenir réunion publique après réunion publique, de faire autant de démonstrations en masse qu'ils le jugeront nécessaire, et de ne jamais s'arrêter jusqu'à ce que justice ait été rendue aux ouvriers aussi complètement qu'aux patrons. »

Cette proclamation, à l'instar des satires de Régulier, se ressent des lieux que fréquentent ses auteurs. Elle a été fabriquée dans les officines situées aux environs de Leicester-square, dans lesquelles les coryphées de la démagogie européenne tiennent leur aéropage international. Autant qu'il nous a été permis d'en juger, le ton déclaratoire de ce document, les contre-vérités dont il est rempli, l'ont empêché d'exercer une influence bien sensible sur l'esprit des ouvriers anglais, gens sensés, pratiques et surtout amis du vrai et de l'équité.

On lit dans le *Constitutionnel*: Dans le Jura herinois, les gendarmes sont à l'affût des prêtres. Rien de plus bouffon et de plus triste à la fois que les rapports des signaux, représentants armés du gouvernement. En voici quelques-uns qui vous donneront une idée des douceurs ineffables de la République démocratique:

Rapport à la préfecture du district de Porrentruy

Monsieur le préfet, Le gendarme soussigné, de poste à Saint-Ursanne, vous fait rapport qu'aujourd'hui 12 courant, M. le curé Chèvre, doyen de Saint-Ursanne, en aube, a légué un enfant dans l'église de Saint-Ursanne, après inscription au registre de l'état civil de la paroisse dudit lieu. L'enfant appartient à Pierre Metz, propriétaire au Monnat.

Sur quoi j'ai rédigé le présent pour être transmis à monsieur le préfet, qui en dispose.

Saint-Ursanne, le 13 mai 1873.

MOUCHE, gendarme.

Rapport à la préfecture du district de Porrentruy

Monsieur le préfet, Le gendarme soussigné vient vous faire rapport contre le sieur Piquerois, curé sus-

pendu, demeurant à Bressaucourt, pour contrevention à l'ordonnance du 28 avril dernier, concernant les curés suspendus dans le Jura herinois.

Le mercredi 14 courant, il a baptisé à l'église de la commune de Bressaucourt un enfant du sieur Girardin Célestin, charpentier audit lieu, sous le nom de Joseph-Emilie, d'après les rites de l'Eglise catholique et en ornement sacerdotal.

Vu l'article 1 de la susdite ordonnance, il se trouve en contrevention à celle-ci, pour quoi j'ai rédigé le présent rapport à l'autorité compétente.

Porrentruy, le 15 mai 1873.

Avec haute considération,

ZÄHLER, gendarme.

AUTRE

Le gendarme soussigné vient vous faire rapport contre le sieur Schmidt, curé suspendu, demeurant à Chevenez, pour contrevention à l'ordonnance du 28 avril dernier, concernant la suspension des curés.

Dimanche 11 courant, il a fait dans l'église à Chevenez une publication de mariage pour Jérôme Peuvray, demeurant audit lieu, voulant se marier avec une personne étrangère au canton, en ajoutant que cette publication serait suffisante pour contracter le mariage, attendu que les deux premières dispenses ont été accordées.

Attendu que par l'article 1<sup>er</sup> de ladite ordonnance, des fonctions pareilles sont interdites au sieur Schmidt comme curé suspendu, j'ai rédigé le présent rapport à l'autorité compétente.

Porrentruy, le 15 mai.

Avec haute considération,

ZÄHLER, Gendarme.

Les prêtres catholiques du Jura ne sont plus en sûreté sur les routes. A Dulliken, des patriotes embusqués au coin d'un bois, ayant à leur tête un conseiller municipal, ont arrêté le curé de cette localité et l'ont obligé à rebrousser chemin, afin de priver la messe les fidèles qui l'attendaient dans un village voisin.

La première à M. Deregnaucourt

député du Nord, maire de Roubaix.

Je vous engage à continuer votre correspondance, et à déterminer nos amis des autres parties du département du Nord à en faire autant que vous. — J. Deregnaucourt.

Lille, le 9 juin 1873.

Monsieur le rédacteur,

Enfin! nous voilà donc entrés dans la bonne voie; c'est M. Deregnaucourt qui l'affirme, par l'organe du *Progrès du Nord*; nous lui croyons trop d'expérience en matière politique pour oser le contredire.

Les députés qui n'appartiennent pas à l'école de M. Deregnaucourt, sont d'abord avertis qu'ils installent donc chez eux, et au plus tôt, une échoppe d'écrivain public, afin de satisfaire la nombreuse clientèle qui va leur être adressée.

Ce moyen de créer à ses collègues des occupations supplémentaires capables de les distraire de leur véritable mission, est certainement très-ingénieux; mais il faut reconnaître qu'il n'est pas généreux, puisque M. Deregnaucourt n'en estime l'application indispensable qu' envers ses adversaires.

Comme il est de la plus étroite justice que chaque député subisse les exigences de son mandat, et que d'ailleurs il ne nous paraît que médiocrement de livrer le sort de nos intérêts au mains de certains mandataires pendant que les autres seraient retenus à leur bureau de correspondance par les chahals de M. Deregnaucourt, veuillez nous permettre, monsieur le rédacteur, de faire à vos lecteurs la proposition suivante:

Tous les électeurs que n'atteignent pas les cas d'éviction signalés par M. Jules Braine dans sa lettre du 6 juin, sujet de si inquiétantes alarmes pour M. Deregnaucourt, sont invités à tailler à ce laborieux député maire une petite besogne quotidienne, dans le genre de celle que nous lui adressons aujourd'hui même.

Que pense M. Deregnaucourt de l'impôt sur les matières premières, et quels seraient son attitude et ses arguments s'il était appelé, à un moment donné, à en voter le maintien ou la suppression?

La solution de cette question nous paraît autrement intéressante pour la région du Nord que les explications si insidieusement réclamées au sujet des éliminations électorales, et nous espérons qu'elle ne se fera pas attendre.

Veuillez agréer, etc.

A. RÉGNIER, rue du Vieux-Faubourg, 44. (*Propagateur*).

## ROUBAIX -- TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Pichon député du Nord, a été nommé membre de la commission relative au régime général des chemins de fer, en remplacement de M. Deseilligny, ministre des travaux publics.

A l'occasion de la procession du Très-Saint-Sacrement, on élève sur la Grande-Place un magnifique reposoir.

A Tourcoing, la procession quittera l'église Saint-Christophe pour suivre la Petite-Place, la rue des Ursulines, la Grande-Place, les rues de Tournay, de Roubaix, des Orphelins et de Notre-Dame.

L'heure fixée pour la sortie est 10 h. 1/2.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de la malheureuse victime du crime de la rue de la Redoute n'est pas empiré depuis hier; les médecins craignent néanmoins pour sa vie, tant les blessures sont profondes et d'un caractère des plus graves. Ainsi que nous l'avons dit, l'artère carotide a été atteinte, ce qui témoigne que le meurtrier a frappé sa victime avec une grande violence. Le malheureux Adolphe Fraiez est sujet à de nombreuses syncopes, aussi les médecins ont-ils ordonné le repos le plus complet.

Il a été interrogé par M. Guilly, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement et non par son collègue du 1<sup>er</sup> arrondissement ainsi que nous l'avons dit par erreur; mais sur les conseils des médecins, il a dû surseoir à l'interrogatoire: il en résultait pour le blessé une fatigue qui le faisait tomber dans un accablement profond.

L'arme dont s'est servi le meurtrier, est un couteau d'une longueur de 34 centimètres; la lame a une largeur de 7 centimètres; la pointe est arrondie et le tranchant est aussi effilé que celui d'un rasoir. Il est légèrement ébréché.

M. le commissaire Guilly a saisi l'arme encore maculée de sang, sur la table du travail de Jada et elle servira de principale pièce à conviction.

Après avoir accompli cet odieux forfait, Jada est allé au cabaret de la Redoute, boire un verre de bière; il est rentré quelques instants après dans la fabrique où il a été arrêté.

M. le commissaire central et M. le commissaire Guilly se livrent en ce moment à une enquête minutieuse et ont entendu plusieurs témoins. Tous sont d'accord pour témoigner que Jada a un caractère méchant, brutal et parfois violent, particulièrement quand il se livre à la boisson. On a remarqué que dans la matinée d'hier, il avait quitté plusieurs fois l'atelier pour aller au cabaret, où il avait absorbé bon nombre de petterres.

C'est M. le docteur Bayard, qui a dressé le rapport sur l'état de la victime.

Une boulangère de Tourcoing, la Fremaux, est actuellement poursuivie pour tromperie sur le poids de la marchandise. La police a saisi chez elle une vingtaine de pains sur lesquels on a constaté au total un déficit de 620 grammes.

Nous rappelons que c'est lundi prochain, à 8 h., dans la salle du théâtre que M. Velle, prestidigitateur, donnera une séance de magie et de prestidigitation.

Cet émule de Robert Houdin et de Cagliostro, a composé la représentation de lundi, de la façon suivante: 1<sup>o</sup> U lever de rideau intitulé: Un jour d'orage, vaudeville joué par M. et Mme Groscoeur; 2<sup>o</sup> Séance de magie bouffe: Les fleurs de Roubaix; la volonté d'une dame; la facilité pour faire fortune; un gant de Paris; magnétisme animal; les serpents indiens; le pigeon parlant; Rabagas.

Le spectacle sera terminé par: Les Jurons de Cadillac, vaudeville. — Prix des places ordinaire.

M. Castor, opticien-oculiste, en ce moment à Roubaix, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'un sieur Samuel se présente en se faisant passer pour M. Castor; il prie les personnes qui lui accordent sa confiance de vouloir bien exiger la marque H<sup>o</sup> Castor sur les étuis des lunettes qui leur seront offertes.

On lit dans le *Messageur du Nord*: Une petite chapelle, bâtie à Wignehies sur un terrain appartenant à M<sup>me</sup> Lévaux, rentière, a été démolie une des dernières nuits, et tous les ornements ont été volés.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 12 JUIN. — Hortense Franchoine, rue de Mouvaux. — Marie De Cordier, rue du Gros Saulx. — Alexandre Herbaux, rue du Moulin de Roubaix. — Charles Meusure, à l'Épeule. — Louis Meurisse, rue de Lille. — Malvina Rigaux, rue des Longues-Haies.

DÉCÈS DU 12 JUIN. — Marie-Pauline Delatre, 21 ans, sans profession, rue des Arts. — Engelbert Blankart, 40 ans, tisserand, rue d'Archimède.

Etat-civil de Tourcoing.

MARIAGES DU 11 JUIN. — Auguste-Joseph Duquesne, trieur, 30 ans, et Maria Masurel, 25 ans, fille de confiance. — Jules-Augustin Lebrun, trieur, 34 ans, et Eugénie-Sophie-Adele-Joseph Tanghe, sans profession, 30 ans.

NAISSANCES DU 12 JUIN. — Marie-Angélique-Césarine Kole, au Chemin des Mottes. — Désiré-François-Joseph Degezelle, rue de Renaix. — Marie-Philomène Honoré, rue du Haze.

Faits Divers

On lit dans le *Petit Marseillais*, que de nombreuses plaintes arrivaient journellement depuis quelque temps à la direction des postes au sujet d'une grande quantité de lettres, dont la plupart renfermaient des valeurs et qui ne parvenaient point à destination.

La police avait organisé près de ces boîtes une surveillance des plus actives. En effet, vendredi matin, vers deux heures, des agents de la sûreté aperçurent devant la boîte située sur la place d'Aix, un individu qui, après l'avoir ouverte, s'empara d'une grande quantité de lettres et prit précipitamment la fuite.

Les agents s'élancèrent à sa poursuite et ne tardèrent pas à le mettre en état d'arrestation. Il fut trouvé nanti de lettres détournées et une perquisition à domicile amena la découverte d'une grande quantité de valeurs. Ou a, en outre, saisi tout l'appareil nécessaire à la fabrication de la fausse monnaie.

Un télégramme de Vienne, que publie le *Daily News*, annonce que le restaurant russe de l'Exposition universelle de Vienne s'est écroulé lundi; il y aurait un mort et trois personnes grièvement blessées.

Le steamer *Adriatic* apporte quelques détails sur un terrible cyclone, accompagné de grêle et de pluie, qui a passé, le 22 mai dernier sur Washington et Iowa.

L'ouragan, dit la dépêche, s'étendait sur une largeur de près d'un demi-mille, et dans sa course mettait tout en pièces: maisons, granges, arbres, êtres humains, tout était saisi par le tourbillon, lancé dans l'air comme des jouets et rejeté ensuite sur la terre avec une violence telle que tout était immédiatement détruit. Partout aux alentours, et sur un parcours de plusieurs milles, les champs sont comme semés de fragments de poutres et de charpentes provenant des maisons et des granges. Le bétail allait frapper la terre tête en avant. Il est difficile de se faire une idée du désastre et de déterminer la force de l'ouragan; mais déjà on nous parle de treize fermes et d'un grand nombre de granges littéralement mises en pièces. Une école a été entièrement détruite; une jeune fille de quatorze ans, portée par l'ouragan à un quart de mille, a été retrouvée morte. L'institutrice et six ou huit élèves ont été blessées, quelques-unes grièvement. Deux personnes ont été tuées, quelques autres blessées.

Une personne qui a vu le cyclone passer devant elle dit qu'il avait la forme d'un ballon et que sa vitesse pouvait être de vingt milles à l'heure. L'ouragan commença son

laine jouer les ailes et le gouvernail de l'homme-oiseau. Lorsque les derniers préparatifs furent terminés, M. de Groof se plaça au milieu de son appareil, sur une sorte de trépid établi sous les ailes de sa machine. On approcha le ballon qui devait enlever l'homme volant.

Un coup de vent lança brusquement l'aérostat contre l'appareil, qui se renversa; cette chute endommagea une des ailes et l'extrémité du gouvernail.

M. de Groof, jeté à terre, n'éprouva heureusement aucun mal.

Un moment d'écoulement par ce contretemps, l'aérostat ne perdit cependant pas courage. L'appareil fut relevé et tant bien que mal réparé; M. de Groof s'y plaça de nouveau.

On réussit sans encombre à approcher le ballon et à y attacher la machine.

Cette fois, l'aérostat enleva l'homme-volant, mais ce dernier commençait à peine à s'élever que la corde qui attachait l'appareil à la nacelle du ballon se rompit.

Précipité sur le sol d'une hauteur de quelques mètres, M. de Groof se releva encore sain et sauf; ses ailes et son gouvernail furent complètement endommagés.

Ce double échec et l'évidente insuffisance des préparatifs provoquèrent parmi les spectateurs un mécontentement qui se traduisit d'abord par des sifflets et des cris, puis tout à coup la foule renversa les barrières et envahit jusqu'aux tribunes, brisant tout sur son passage. Le filet et le ballon ont été endommagés par les envahisseurs. Quant à M. de Groof, il parvint heureusement à s'échapper.

En somme, c'est un échec aussi complet qu'il soit possible de l'imaginer. Et pourtant les appareils étaient irréprochables au point de vue de la théorie; malheureusement M. de Groof et les savants qui ont donné leur avis avaient oublié qu'il y a loin de la théorie à la pratique.

RETARD POUR CAUSE DE CUISINE. — On écrit de Melbourne, 22 avril:

Le steamer *Atrato* avait quitté Melbourne, et à peine avait-il fait dix lieues qu'il dut rebrousser chemin: le chef cuisinier avait été oublié à terre!

Dans l'intérêt des passagers, le navire retourna sur ses pas pour le chercher. Après quelques heures de retard, l'*Atrato* reprit sa course.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. BUFFET.

Séance du 12 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Adoption du procès-verbal.

Reprise de la discussion sur les chemins de fer de l'Est.

M. de Janzé vient développer à propos de l'article 1<sup>er</sup> un contre-projet tendant à la mise en adjudication des nouvelles lignes à construire.

M. Kratzin, rapporteur combat la combinaison proposée par M. de Janzé et s'attache à en démontrer le côté impraticable. Mis aux voix, le contre-projet Janzé est adopté.

INCIDENT.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet portant demande d'un crédit pour reconstruction de ponts sur divers chemins vicinaux. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

Reprise de la discussion du projet concernant la Compagnie de l'Est.